

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

0	Adresses Mails utiles
0	Reclamation
0	Prise en charge
0	Adhésion et changement de statut
ACCUEIL	
DEC 2023	
MUPRAS	
contact@mupras.com	
pec@mupras.com	
adhésion@mupras.com	
de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est	
de remboursement.	
les 6	
La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.	
MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com	



Déclaration de Maladie

Nº M20- 0007024

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2d64

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Mehdi El Driissi H

ND
789599

Date de naissance :

02/02/1951

Adresse :

Elou Marabouta Rue 6 N° 26
An Chak CASABLANCA

Tél. :

06 65 79 38 98 Total des frais engagés : 591,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Youssef EL ATTAR
Gastro - entérologue
109, Bd Driss El Harrî
Tel: 05 22 37 37 83

Date de consultation :

28/10/2023

Nom et prénom du malade :

Médi H Fouzia

Age: 1865

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

maladie de la vessie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 05/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Elly

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/10/23	C3		+350+	Dr Youssef EL ATTAR Gastro - entérologue 109, Bd D'Ass El Harti Tél: 05 22 37 37 80

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	28.11.87	24.1.62

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de perte.



**Clinique
Abdelmoumen**

مصحة عبد المؤمن
متعددة الاختصاصات

Dr Youssef EL ATTAR
Gastro - entérologue
109, Bd Driss El Harti
Casa - Tél: 05 22 37 37 83

Casablanca, le

28/10/23

Mme MRAIHI Fouzia.

SYNTHEMEDIC
22 rue zekkaoui bousai al souq roches
noires casablanca
INEXIUM

20 mg
Boite 14
640/5DMP/21NRC P.P.V: 82,10 DH
6 / 118001 020591

INEXIUM 20mg
8d. 1x 1 gel/j levat

UT. AV.: 11 25
P.P.V.
80,00 80 00
LOT N°: GT 6615

Debrider 200

80,00 1 x 18/1

Carboflore
1 gel x 31,

79,25

241.6.

05/2025
0322174

PPC 79,50 DH

Dr Youssef EL ATTAR
Gastro - entérologue
109, Bd Driss El Harti
Casa - Tél: 05 22 37 37 83



شارع عبد المؤمن، 27، زنقة الإمام المصيري - فرانس فيل - الدار البيضاء
Bd. Abdelmoumen, 27 Rue Al Imam Boussairi - France Ville - CASABLANCA
Tél.: 05 22 98 02 98 (L.G.) - Fax : 05 22 98 05 06
E-mail : cliniqueabdelmoumen@gmail.com